

Reconnaissant l'importance croissante de nos territoires septentrionaux, vous avez adopté une loi instituant le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Nous nous sommes tous réjouis de la décision récente de la Cour suprême des États-Unis, qui écarte les derniers obstacles sérieux d'ordre juridique à l'exécution du projet du Saint-Laurent et laisse désormais la voie libre à l'aménagement effectif tant des moyens de navigation que des installations hydro-électriques.

La loi sur les pipe-lines a été modifiée en vue de soumettre à la compétence de la Commission des transports toutes les sociétés autorisées à construire ou exploiter des pipe-lines interprovinciaux ou internationaux pour le transport du gaz ou du pétrole, et l'on a surmonté la plupart des obstacles s'opposant à l'aménagement d'un pipe-line pour le transport du gaz naturel depuis l'Alberta jusque dans l'Ontario et le Québec.

Vous avez aussi adopté une mesure autorisant la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à étendre ses lignes dans le nord du Québec et le nord de l'Ontario.

La loi nationale sur l'habitation a été révisée; des dispositions ont été prises pour augmenter et étendre la disponibilité de fonds hypothécaires, afin de faciliter à un plus grand nombre de gens à revenu modique la construction de leur propre maison.

Ainsi que le prescrit la loi, vous avez, au cours de la présente session, procédé à la révision décennale de la loi sur les banques et vous avez prorogé de dix ans les chartes des onze banques à chartes. Parmi les modifications apportées à la loi figurent celles qui permettent à une banque de faire des prêts sur la garantie d'hypothèques assurées et de consentir de petits prêts gagés par des biens et effets ménagers. La loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada ont également été révisées.

Pour mieux reconnaître les services des militaires du Canada qui ont pris part à deux guerres mondiales et à la guerre de Corée, vous avez apporté des modifications à la loi sur les indemnités de service de guerre, à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), à la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants et à la loi sur les pensions.

Vous avez adopté une mesure prévoyant une contribution fédérale au versement de pensions, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, aux personnes invalides de plus de dix-huit ans qui sont dans le besoin. Cette loi marque une autre étape du programme à long terme du Gouvernement au chapitre de la sécurité sociale.

Au cours de la présente session, vous avez terminé la révision du Code criminel.

Pour répondre à la situation créée par la décision des tribunaux statuant que le transport routier extra-provincial relève de notre Parlement, vous avez adopté une mesure destinée à assurer, de concert avec les autorités provinciales, la réglementation des transports routiers de caractère inter-provincial et international par les organismes provinciaux institués pour régler le transport routier à l'intérieur des diverses provinces.

Vous avez aussi adopté les mesures suivantes: loi concernant la frontière entre les provinces d'Ontario et de Manitoba (1953); loi ratifiant l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni (1953); loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec; loi portant exécution de la convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest; loi sur les permis d'exportation et d'importation; loi établissant un compte pour le remplacement des biens de l'État perdus par suite

d'incendie; loi concernant les forces canadiennes (1954); loi concernant les inventions des fonctionnaires; et loi prévoyant des immunités diplomatiques et consulaires pour les représentants du Commonwealth au Canada.

Des modifications ont été apportées aux lois suivantes: loi sur les épizooties; loi sur les explosifs; loi sur les télégraphes; loi sur les parcs nationaux; loi sur les douanes; lois sur les territoires du Nord-Ouest; loi sur le Sénat et la Chambre des communes; loi sur les traitements; loi sur les allocations de retraite des députés; loi sur les brevets; loi sur les postes; loi sur l'assurance des crédits à l'exportation; loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or; loi sur le ministère des Transports; loi sur la radio; loi sur la pension du service public; loi sur les juges; loi sur la Gendarmerie royale du Canada; loi sur la protection des eaux navigables; loi sur la citoyenneté canadienne; loi sur la coordination de la formation professionnelle; loi sur le Conseil de recherches; loi sur le Conseil des ports nationaux; loi sur l'opium et les drogues narcotiques; loi sur le contrôle de l'énergie atomique; loi sur la taxe d'accise; loi sur l'accise; loi concernant la pension des employés de l'État affectés à des corporations de la Couronne; loi de l'impôt sur le revenu; et le tarif des douanes.

Membres de la Chambre des communes:

Je vous remercie d'avoir pourvu à tous les services essentiels pour l'année financière en cours.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous libérant de l'accomplissement de vos fonctions parlementaires, je prie la Divine Providence de vous guider et de vous bénir.

Ainsi s'est terminée la première session de la vingt-deuxième législature.

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

A—Ministère—

56. Administration centrale, \$340,230.

Citoyenneté—

57. Division de l'enregistrement de la citoyenneté, \$221,654.

58. Division de la citoyenneté, \$697,031.

Division de l'immigration—

59. Application de la Loi sur l'immigration, \$968,610.

60. Service mobile et d'inspection au Canada, y compris \$10,000 de subventions aux organisations d'assistance aux immigrants, \$5,691,266.

61. Service mobile et d'inspection à l'étranger, \$1,835,259.

62. Sous réserve de l'autorisation du Conseil du Trésor, subvention au transport d'immigrants sur l'océan et à l'intérieur du pays, y compris les soins en cours de route et en attendant l'embauchage, \$500,000.

Division des affaires indiennes—

63. Administration, \$427,964.

Agences indiennes—

64. Fonctionnement et entretien, \$2,239,261.

65. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$647,309.

Réserves et caisse de fiducie—

66. Fonctionnement et entretien, \$228,050.

67. Acquisition de terrains, \$10,000.